

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par

M. Boccaletti, M. Giletti, M. Dessigny, M. Allisio, Mme Laporte, Mme Lechanteux, M. Jolly,
M. Bentz, M. François, M. Sabatou, Mme Roullaud et M. Chudeau

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.